



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 13 octobre 2015, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Monsieur:  
Gilbert Pilote, maire  
Pauline Lauzon, conseillère  
Diane Sirard, conseillère  
Mario Léonard, conseiller  
et  
Normand Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier

### ÉTAIENT ABSENTS

Messieurs :  
Mario Lachaine, conseiller  
Georges Piché, conseiller  
Yvon Forget, conseiller

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire déclare l'assemblée ouverte.

2015-10-235

### APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le directeur général en y retirant le point suivant :

34. Mandat ingénierie

ADOPTÉE

2015-10-236

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2015

**CONSIDÉRANT** que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 14 septembre 2015 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2015 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE



N° de résolution  
ou annotation

## TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2015-08

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2015, afin de transférer les sommes suivantes :

### TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2015-08

POSTE	# COMPTE	DT	CT
<b>Administration</b>			
Services professionnels juridiques	02-160-00-412-00		170.00
Honoraires professionnels – autres	02-160-00-419-00	170.00	
Frais de déplacement administ.	02-130-10-310-00		700.00
Journal, avis public, publicité	02-130-10-341-00		251.00
Frais de banque	02-130-10-496-00	950.00	
Services professionnels juridiques	02-160-00-412-00		2370.00
Services juridiques	02-130-10-412-00	2370.00	
Services professionnels juridiques	02-160-00-412-00		1000.00
Services juridiques	02-130-10-412-00	1000.00	
Fournitures de bureau	02-130-10-670-00		100.00
Aliments, eau et café	02-130-10-610-00	100.00	
Frais représentation	02-160-00-493-00		250.00
Services juridiques	02-130-10-412-00	250.00	
<b>Frais financement</b>			
Intérêts règlement SQAE	0-921-00-841-22	1.00	
<b>Loisirs</b>			
Fournitures de bureau adm. centre	02-701-10-670-00		500.00
Loyers divers	02-701-30-517-00	500.00	
Droit d'entrée terrain de jeux	02-701-53-310-01		41.00
Pièces et acc. terrain de jeux	02-701-53-640-00	41.00	
Essence / huile parcs	02-701-52-631-00		600.00
Location équipements divers	02-701-52-516-00	600.00	
Droit d'entrée terrain de jeux	02-701-53-310-01		18.00
Pièces et acc. terrain de jeux	02-701-53-640-00	18.00	
Réception / frais de représentation	02-701-10-493-00		100.00
Frais de poste adm, centre, loisirs	02-701-10-321-00	100.00	
Fournitures médicales	02-701-30-691-00		105.00
Vêtements, chaussures et fournitures	02-701-30-650-00	105.00	
Ent. Rép. Mach & équip. Centre sportif	02-701-20-526-00		2000.00
Réfrigération aréna patinoire	02-701-30-639-00	2000.00	
<b>Travaux publics</b>			
Journaux, avis publics adm voirie	02-321-00-341-00		100.00
Cotisation & abon. adm voirie	02-321-00-494-00	100.00	
Entr. Répar. Infras épuration	02-414-00-521-00		1600.00
Équipements de bureau	02-414-00-726-00	1600.00	
Employés régulier égout	02-415-00-141-30		1000.00
Bacs	02-451-10-446-03	1000.00	
Décoration	02-701-51-649-01		200.00
Entretien aménagement horticole parcs	02-701-51-642-00	200.00	
Service scientifique	02-322-00-411-00		200.00
Aliments, eau, café	02-322-00-610-00	200.00	
<b>Hygiène du milieu</b>			
Pièces et accessoires	02-414-00-640-00		200.00
Frais de transport	02-414-00-321-00	200.00	
<b>Urbanisme</b>			
Équipements de bureau	02-610-00-726-00		122.00
Fourniture de bureau	02-610-00-670-00		206.00
Vêtements, chaussures et fourn.	02-610-00-650-00		200.00
Pièces et accessoires	02-610-00-640-00		300.00



N° de résolution  
ou annotation

2015-10-238

### COMPTE À PAYER

**CONSIDÉRANT** que chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 13 octobre à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	271 640.01 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	71 101.09 \$
AUTRES DÉPENSES	39 997.68 \$
TOTAL DU MOIS	382 738.78 \$

ADOPTÉE

2015-10-239

### MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2015-07-190

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la résolution 2015-07-190 adoptée le 13 juillet 2015 soit modifiée en changeant le paragraphe 7 qui se lira comme suit :

**QUE** le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat et autres documents nécessaires à la transaction.

Afin d'acquitter l'achat, la municipalité utilisera la somme nette de 94 488.75 \$ à même son surplus budgétaire 2014.

ADOPTÉE

2015-10-240

### MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2015-07-191

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la résolution 2015-07-191 adoptée le 13 juillet 2015 soit modifiée en changeant le paragraphe 7 qui se lira comme suit :

**QUE** le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat et autres documents nécessaires à la transaction.



N° de résolution  
**2015-10-241**

Afin d'acquitter l'achat, la municipalité utilisera la somme nette de 94 488.75 \$ à même son surplus budgétaire 2014.

ADOPTÉE

#### **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2015-09-219**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la résolution 2015-09-219 adoptée le 14 septembre 2015 soit modifiée en changeant le paragraphe 3 qui se lira comme suit :

**QUE** les frais reliés à cette division soient pris à même les surplus budgétaires 2014 au montant de 2 622.98 \$ (2 070 \$ + tx + 243 \$ frais) remboursable par les propriétaires en pourcentage des terrains acquis.

ADOPTÉE

**2015-10-242**

#### **GROUPE BARBE & ROBIDOUX**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur général soit autorisé à verser la somme de 1250,00 \$ avant taxes à Groupe Barbe & Robidoux représentant le paiement pour des services professionnels.

**QUE** cette dépense soit prise à même le projet de ruralité *Jardin communautaire*.

ADOPTÉE

**2015-10-243**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 133-1**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le règlement numéro 133-1 modifiant le règlement numéro 133 relatif au programme de subvention pour favoriser la construction, la transformation ou la rénovation de bâtiments commerciaux en logements locatifs soit accepté.

ADOPTÉE

**2015-10-244**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 134-1**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le règlement numéro 134-1 modifiant le numéro 134 relatif au programme de subvention pour favoriser la construction, résidentielle neuve soit accepté.

ADOPTÉE



N° de résolution  
ou annotation

## RIDL - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal de Ferme-Neuve confirme son approbation concernant les prévisions budgétaires 2016 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

ADOPTÉE

2015-10-246

## FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE MT-LAURIER

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise l'achat de 4 billets pour la soirée-spectacle de la Fondation du Centre hospitalier de Mont-Laurier avec encan silencieux au montant total de 500 \$.

ADOPTÉE

2015-10-247

## MRCAL - FRAIS RELIÉS À L'ACQUISITION DE COMMUTATEURS

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur général à payer la facture de la MRC d'Antoine-Labelle pour les frais reliés à l'acquisition de commutateurs au montant de 7 542.49 \$ incluant les taxes applicables, que la somme de 4 500 \$ soit prise à même les surplus 2014.

ADOPTÉE

2015-10-248

## PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE TRACTEUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la somme de 7 100 \$ soit versée comme premier versement au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat du tracteur.

ADOPTÉE

2015-10-249

## PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LA SOUFFLEUSE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la somme de 1 140.81 \$ soit versée comme premier versement au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat de la souffleuse.

ADOPTÉE



N° de résolution  
ou annotation

#### **PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LA CAMIONNETTE**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la somme de 3 323.92 \$ soit versée comme premier versement au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat de la camionnette.

ADOPTÉE

2015-10-251

#### **PAIEMENT DU QUATRIÈME VERSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE FESTIVAL DES CAMIONNEURS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la somme de 3 000 \$ soit versée comme quatrième versement au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard des travaux du Party des camionneurs.

ADOPTÉE

2015-10-252

#### **REDDITION DE COMPTES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal accepte pour dépôt le document du MAMOT, confirmant que la reddition de comptes dans le cadre du programme de transfert dans la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2009-2013 est approuvée par Québec.

ADOPTÉE

2015-10-253

#### **APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE MONT-ST-MICHEL**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac fait partie du circuit de la Carte vélo des Hautes-Laurentides;

**CONSIDÉRANT** qu'il devient nécessaire, pour la sécurité des cyclistes et des joggeurs, d'ajouter à la largeur actuelle de la Route 309 Nord, entre les municipalités de Ferme-Neuve et Sainte-Anne-du-Lac, une surface de roulement adaptée aux adeptes de ces sports;

**CONSIDÉRANT** qu'il est souvent constaté que l'entretien hivernal de la Route 309 Nord, entre les municipalités de Ferme-Neuve et Sainte-Anne-du-Lac, n'est pas effectué adéquatement;

**CONSIDÉRANT** que cette route n'est pas dégagée assez rapidement, qu'il n'y a pas assez d'abrasifs et que la chaussée est souvent glacée;

**CONSIDÉRANT** que présentement, il n'est pas sécuritaire pour tous les usagers de circuler sur cette route;



N° de résolution  
ou annotation

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

de demander à Monsieur Mario Hamel, chef du Centre de services Mont-Laurier du ministère du Transport du Québec :

- De prioriser, dans leur programmation quinquennale, le pavage de la route 309 Nord incluant une surface de roulement pour les cyclistes et les joggeurs, entre les municipalités de Ferme-Neuve et Sainte-Anne-du-Lac.
- D'améliorer l'entretien hivernal de cette route en inspectant régulièrement ce circuit et en s'assurant que le déneigement et le sablage sont effectués avant les heures de pointe afin d'assurer la sécurité de tous les usagers.

ADOPTÉE

2015-10-254

**NOMINATION AU POSTE D'OBSERVATEUR DÉSIGNÉ POUR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE FERME-NEUVE**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** Madame Diane Sirard soit désignée au poste d'observateur par le conseil municipal pour représenter la municipalité sur le conseil d'administration de la Chambre de commerce de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2015-10-255

**AIDE AU FONCTIONNEMENT À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE FERME-NEUVE**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité verse la somme de 3 000 \$ qui sera prise à même le surplus accumulé 2014 à la Chambre de commerce de Ferme-Neuve à titre d'aide de fonctionnement pour l'année 2015.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 136**

Avis de motion est présentement donné par Madame Diane Sirard qu'à une prochaine assemblée elle présentera ou fera présenter un règlement autorisant le financement pour défrayer la contribution Canada/Québec (TECQ).

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent,



N° de résolution  
ou annotation

## PAIEMENT FINAL PARC ROSINA-AUBIN-PICHÉ - CONSTRUCTION LAVALLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur général soit autorisé à verser la somme de 9 868.94 \$ représentant la retenue de la municipalité, et de verser la somme de 325.60 \$ pour les frais de cautionnement qu'avait exigé la municipalité, et ce, à l'entreprise Construction Lavallée comme paiement final pour les travaux au Parc Rosina-Aubin-Piché.

ADOPTÉE

2015-10-257

## ENSEMENCEMENT DES LACS DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve appuie les démarches de l'Association d'ensemencement des lacs de Ferme-Neuve inc., afin que le lac de la Bouette, le lac des Îles, le lac du Palais et le lac Flapper soient ouverts à la pêche blanche du 13 février au 13 mars 2016.

ADOPTÉE

2015-10-258

## CONTRAT DIRECTEUR DES LOISIRS

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le maire soit autorisé à signer le contrat de travail de deux (2) ans du directeur des loisirs de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2015-10-259

## RENOUVELLEMENT - MEMBRES DU CCU

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a adopté le règlement numéro 112, pour constituer un comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que le règlement indique que les membres soient nommés et le terme défini par résolution du conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le comité consultatif d'urbanisme soit formé des personnes suivantes :

Membres du conseil : Gilbert Pilote, maire (d'office)  
Georges Piché, conseiller  
Mario Lachaine, conseiller

Membres citoyen : Yvon Ouellette  
Francine Meilleur  
Diane Doré



N° de résolution  
ou annotation  
**2015-10-260**

**QUE** le terme soit de deux (2) ans, du 10 novembre 2015 au 30 septembre 2017.

ADOPTÉE

### **SUCCESSION ADRIENNE LABELLE**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal de Ferme-Neuve confirme qu'il considère privé le *chemin Labelle-Mayer*, de la succession Adrienne Labelle lots : 5 090 445, 5 090 706, 5 090 715, conforme au règlement 56 de la Municipalité de Ferme-Neuve.

**QUE** la succession soit avisée que ce chemin sera privé, il n'y aura pas d'entretien d'hiver ou d'été de la part de la municipalité.

ADOPTÉE

**2015-10-261**

### **DÉROGATION MINEURE - 362, 1ER RANG DE MOREAU**

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Robert Fournier et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre l'empiètement du coin SUD-EST du garage situé à 2.82 mètres au lieu de 3 mètres prescrit sur la marge de recul latérale;

Le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone A-04.

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32.

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 24 septembre 2015, portant le numéro CCU-143-09-15;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Robert Fournier afin de permettre l'empiètement du coin SUD-EST du garage situé à 2.82 mètres au lieu de 3 mètres prescrit sur la marge de recul latérale, et tel qu'indiqué sur le plan préparé par Monsieur Normand Gobeil, arpenteur-géomètre, en date du 31 août 2015, et portant le numéro de minute 3077, le tout pour le 362, 1er rang de Moreau, portant le numéro lot 5 112 517, au cadastre du Québec, zone A-04.

ADOPTÉE



N° de résolution  
ou annotation

### DÉROGATION MINEURE - 307, 7E RUE

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Augustin Bélec et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre l'empiètement du coin OUEST de la résidence située à 3 mètres au lieu de 7.5 mètres prescrit sur la marge de recul avant.;

Permettre l'empiètement du coin Nord de la résidence située à 1.84 mètre au lieu de 2 mètres prescrit sur la marge de recul latérale.

Le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone RES-10.

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32.

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 24 septembre 2015, portant le numéro CCU-144-09-15;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Augustin Bélec afin de permettre l'empiètement du coin OUEST de la résidence située à 3 mètres au lieu de 7.5 mètres prescrit sur la marge de recul avant.

Permettre l'empiètement du coin Nord de la résidence située à 1.84 mètre au lieu de 2 mètres prescrit sur la marge de recul latérale.

Permettre l'empiètement du coin OUEST de la résidence située à 3 mètres au lieu de 7.5 mètres prescrit sur la marge de recul avant, et tel qu'indiqué sur le plan préparé par Monsieur Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, en date du 31 octobre 2014, et portant le numéro de minute 10669, le tout pour le 307, 7e Rue, portant le numéro lot 5 091 417, au cadastre du Québec, zone RES-10.

ADOPTÉE

2015-10-263

### DÉROGATION MINEURE - 102 À 106 11E AVENUE

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur André Laurin et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre le lotissement et la construction : du lot (2-235) 5 783 245 d'une superficie de 585.3 mètres carrés et celui du lot (2-234) 5 783 244 d'une superficie de



N° de résolution  
ou annotation

720.7 mètres carrés alors que la zone RES-22 prévoit une superficie minimale de 2780 mètres carrés;

Le tout tel que spécifié au règlement no. 24 relatif au lotissement pour la zone RES-22.

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32.

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 28 septembre 2015, portant le numéro CCU-147-09-15;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur André Laurin afin de permettre le lotissement et la construction : du lot (2-235) 5 783 245 d'une superficie de 585.3 mètres carrés et celui du lot (2-234) 5 783 244 d'une superficie de 720.7 mètre carrés alors que la zone RES-22 prévoit une superficie minimale de 2780 mètres carrés, et tel que démontrer au plan de dépôt cadastral du ministère des Ressources naturelles, le tout pour le 102 à 106 11e Avenue portant les numéros de lots 5 783 245 et 5 783 244, au cadastre du Québec, zone RES-22.

ADOPTÉE

2015-10-264

**RECONNAISSANCE DU DROIT ACQUIS POUR LE 20, 2E RANG DE WÜRTÈLE**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal confirme au propriétaire de l'immeuble du 20, 2e rang Würtèle à Ferme-Neuve, que ledit immeuble et ses dépendances ont été construits dans les années 1960, ainsi que l'agrandissement Nord de la résidence.

ADOPTÉE

2015-10-265

**DEMANDE AU MTQ**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve demande au ministère du Transport du Québec l'autorisation d'installer des balises de traverse piétonnière conformes au règlement du tome V, article 2.28.9 du MTQ à l'intersection de la 12e Rue et de la 10e Avenue face à l'école Sacré-Coeur.

ADOPTÉE

2015-10-266

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2015-09-228**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,



N° de résolution  
ou annotation

2015-10-267

**QUE** la résolution 2015-09-228, adoptée le 14 septembre 2015, soit modifiée en changeant le paragraphe 4 qui se lira comme suit :

**QUE** le bureau de Notaire Fex soit mandaté à préparer le contrat. Les frais sont à la charge de l'Agence de développement de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

#### **AVIS MOTION - RÈGLEMENT 113-10**

Avis de motion est présentement donné par Madame Pauline Lauzon qu'elle présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement numéro 113, relatif à la circulation et le stationnement.

#### **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION - POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL**

**CONSIDÉRANT** que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT** qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**CONSIDÉRANT** que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT** que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Ferme-Neuve désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Ferme-Neuve prévoit la formation de 2 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Antoine-Labelle en conformité avec l'article 6 du Programme.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE



N° de résolution  
ou annotation  
**2015-10-268**

## PÉRIODE DE QUESTIONS

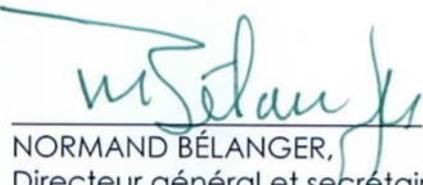
Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de clore l'assemblée à 20 h 40.

ADOPTÉE

  
GILBERT PILOTE,  
Maire

  
NORMAND BÉLANGER,  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier